



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 040-214001554-20240405-240405H1520H1-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

**Date de la convocation** : samedi 23 mars 2024

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS

**Absents :**

Marie DURAN

**Pouvoirs :**

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Mme ROBERT; Marc VERNIER a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>10</u>
Pouvoirs	<u>3</u>
Votants	<u>14</u>

**N° DEL20240405-015**

**BUDGET PRINCIPAL 2024 - COMMUNE DE LINXE**

Le Projet du Budget Primitif 2024 de la Commune de Linxe, approuvé par la Commission des Finances qui s'est tenu le 12 mars 2024, est présenté par Monsieur Thierry Galléa, Maire et rapporteur de la Commission,

Section de Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>2 519 001.61 €</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	580 925,00 €
Chapitre 012 : Frais de personnel	1 050 588,00 €
Chapitre 065 : Charges de gestion courante	173 506,65 €
Chapitre 066 : Charges financières	40,00 €
Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Chapitre 068 : Dot. Aux amortissements, aux dépréciations	476,00 €
Chapitre 023 : Virement à l'investissement	672 429,04 €
Chapitre 042 : Op. d'ordres entre section	37 036,92 €
<b>Recettes</b>	<b>2 519 001.61 €</b>
Chapitre 070 : Produits de services	128 200,00 €



Chapitre 073 : Impôts et taxes	1 204 638,00 €
Chapitre 074 : Dotations et subventions	203 182,00 €
Chapitre 075 : Autres produits de gestion	220 000,00 €
Chapitre 078 : Reprises sur amort. dépréc.	476,00 €
Chapitre 013 : Atténuation de charges	30 000,00 €
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	732 505,61 €

### Section d'Investissement

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>3 562 881,00 €</b>
Opération 2202 : Rénovation salle polyvalente	420 000,00 €
Opération 2204 : Création marché couvert	100 000,00 €
Opération 2304 : Réseau eaux pluviales	50 000,00 €
Opération 2305 : Aménagement cœur de bourg	421 160,23 €
Opération 2306 : Rénovation salle des fêtes	100 000,00 €
Opération 2307 : Bâtiment route de l'océan	200 000,00 €
Opération 2312 : Rénovation énergétique écoles	400 000,00 €
Opération 2314 : Plaine des sports	50 000,00 €
Opération 2315 : Rénovation presbytère	50 000,00 €
Opération 2316 : Renaturation groupe scolaire	50 000,00 €
Opération 2401 : Bâtiments génériques	100 000,00 €
Opération 2402 : Matériels génériques	150 000,00 €
Opération 2403 : Fleurissement 2024	10 000,00 €
Opération 2404 : Sécurité routière	100 000,00 €
Opération 2405 : Acquisition Bâtiments	165 000,00 €
Opération 2406 : Aménagement sécurité CD 397	100 000,00 €
Opération 2407 : Rénovation thermique logements communaux	100 000,00 €
Opération 2408 : Éclairage public : renouvellement bulles	50 000,00 €
Opération NV : Échéances d'emprunt et cautions	28 000,00 €
Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	280 796,59 €
Restes à réaliser :	637 924,18 €

<b><u>Recettes</u></b>	<b>3 562 881,00 €</b>
Chapitre 10 : Dotations et réserves	182 715,34 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 800 268,27 €
Chapitre 021 : Virement du fonctionnement	672 429,04 €
Chapitre 040 : Op. d'ordre transfert entre section	37 036,92 €
Restes à réaliser :	870 431,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

#### **ARTICLE 1 -**

ADOPTER du Budget Primitif 2024 de la Commune de Linxe.



**ARTICLE 2 -**

MANDATER Monsieur le Maire afin de faire appliquer la présente délibération.

**Vote :** Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention .

*le 8 avril 2024*  
*la secrétaire de séance*  
*Mme Chantal GARROUSSIA*

**Signé le ,**

*8 avril 2024*  
*Le Maire,*  
*Thierry GALLEA*

**Thierry GALLEA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.